

P250

Date de révision: 14.09.2022

Page 1 de 9

## 1. Identification

### Identificateur de produit

P250

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs, produits d'étanchéité

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Hottinger Brüel & Kjaer  
Rue: Im Tiefen See 45  
Lieu: D-64293 Darmstadt  
Téléphone: +49 (0)6151 803-0  
Internet: www.hbm.com  
Service responsable: support@hbm.com

## 2. Identification des dangers

### Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225  
Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger  
d'avertissement:

Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger  
d'avertissement:

Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H317

P250

Date de révision: 14.09.2022

Page 2 de 9

**Conseils de prudence**

P261-P280

**Autres dangers**

Aucune information disponible.

**3. Composition/information sur les ingrédients****Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Dénomination chimique	Quantité
100-97-0	méthénamine hexaméthylènetétramine	1 - < 5 %
108-95-2	phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol	< 1 %

Texte des phrases H: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Dénomination chimique	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
108-95-2	203-632-7	phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol	< 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 3 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 1 - < 3 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 3	

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

**4. Premiers soins****Description des premiers secours****Indications générales**

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

**Après inhalation**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Veiller à un apport d'air frais.

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Aucune information disponible.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

Aucune information disponible.

**5. Mesures à prendre en cas d'incendie****Agents extincteurs**

P250

Date de révision: 14.09.2022

Page 3 de 9

**Agents extincteurs appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Extincteur à sec, Mousse

**Agents extincteurs inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**Dangers spécifiques du produit dangereux**

Facilement inflammable.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence****Remarques générales**

Éloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination. Assurer une aération suffisante.

**Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage****Autres informations**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Évacuation: voir rubrique 13

**7. Manutention et stockage****Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention****Consignes pour une manipulation sans danger**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

**Information supplémentaire**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas

P250

Date de révision: 14.09.2022

Page 4 de 9

manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### **Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

##### **Conseils pour le stockage en commun**

TRGS 510

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

## **8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

### **Paramètres de contrôle**

#### **Conseils supplémentaires**

Aucune information disponible.

### **Contrôles de l'exposition**



#### **Contrôles techniques appropriés**

- Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
- Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
- Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

#### **Mesures d'hygiène**

- Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
- Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
- Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon.
- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

#### **Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### **Protection des mains**

- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. EN ISO 374
- Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
- Epaisseur du matériau des gants:  $\geq 0,7\text{mm}$
- Modèle de gants adapté NBR (Caoutchouc nitrile)
- Temps de pénétration:  $>480\text{ min}$
- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

#### **Protection de la peau**

- Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.
- Conserver les vêtements de travail à part.
- Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

## P250

Date de révision: 14.09.2022

Page 5 de 9

**Protection respiratoire**

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: a

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	visqueux	
Couleur:	jaune	
Odeur:	fruité	
pH-Valeur:		non déterminé

**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		78 °C
Point de sublimation:		non déterminé
Point de ramollissement:		non déterminé
Point d'écoulement:		non déterminé
non déterminé:		
Point d'éclair:		12 °C
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible	

**Inflammabilité**

solide/liquide:		non déterminé
gaz:		non déterminé

**Dangers d'explosion**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Limite inférieure d'explosibilité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosibilité:		non déterminé
Température d'auto-inflammation:		400 °C

**Température d'inflammation spontanée**

solide:		non déterminé
gaz:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé

**Propriétés comburantes**

non déterminé

Tension de vapeur: (à 20 °C)		58 hPa
Tension de vapeur: (à 50 °C)		non déterminé
Densité (à 20 °C):		non déterminé
Densité apparente:		non déterminé
Hydrosolubilité:		non déterminé

## P250

Date de révision: 14.09.2022

Page 6 de 9

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Viscosité cinématique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

non déterminé

Densité de vapeur relative:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

non déterminé

Teneur en solvant:

60,00 %

**Autres données**

Teneur en corps solides:

3,90 %

**10. Stabilité et réactivité****Réactivité**

Aucune information disponible.

**Stabilité chimique**

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**Risque de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**Conditions à éviter**

Aucune information disponible.

**Matériaux incompatibles**

Aucune information disponible.

**Produits de décomposition dangereux**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

**11. Données toxicologiques****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 33333,3 mg/kg; ATE (cutanée) 100000,0 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 1000,00 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 166,667 mg/l

## P250

Date de révision: 14.09.2022

Page 7 de 9

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
108-95-2	phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (méthénamine hexaméthylènetétramine)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Aucune information disponible.

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune information disponible.

**Informations sur les autres dangers****Autres informations**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

**12. Données écologiques****Écotoxicité**

Aucune information disponible.

**Persistance et dégradation**

Aucune information disponible.

**Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

P250

Date de révision: 14.09.2022

Page 8 de 9

### 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### 14. Informations relatives au transport

#### Canadien TMD

**Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1133  
**Appellation réglementaire:** adhésifs  
**Classes danger:** 3  
**Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 3  
 Quantité limitée: 5L



#### Transport maritime (IMDG)

**Numéro ONU:** UN 1133  
**Désignation officielle de transport de l'ONU:** Adhésives  
**Classe(s) de danger relative au transport:** 3  
**Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: 223, 955  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité exceptée: E1  
 EmS: F-E, S-D

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**Numéro ONU:** UN 1133  
**Désignation officielle de transport de l'ONU:** Adhésives  
**Classe(s) de danger relative au transport:** 3  
**Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L

## P250

Date de révision: 14.09.2022

Page 9 de 9

Passenger LQ:	Y344
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

**Risques pour l'Environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**15. Informations sur la réglementation****Réglementation canadienne****16. Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2, 11.

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le SGH**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

**Texte des phrases H (numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*